



Acoustique et programmation de projets de bureaux : trouver les mots justes

Une majorité d'enquêtes auprès des utilisateurs de bureaux place l'acoustique comme l'élément le plus **important**, mais malheureusement aussi le plus **insatisfaisant**. En effet, faute d'outils pour exprimer les attentes acoustiques et guider le projet, le résultat n'est souvent pas à la hauteur. La [norme NF S31-080](#) *Acoustique - Bureaux et espaces associés - Niveaux et critères de performances acoustiques par type d'espace* offre une aide concrète dans tout projet de bureaux. Et ce quelque soit sa taille et ses **objectifs de confort** acoustique, depuis la rédaction du **cahier des charges** jusqu'à la **réception des ouvrages**, en passant par la **conception**.

Comme toute norme, elle a été élaborée à partir d'un projet type. Or chaque projet est particulier. La mise en œuvre de la norme dans le programme d'un bâtiment de bureau nécessite souvent un acousticien. La participation d'un acousticien à l'élaboration du programme est **primordiale** à la fois pour sensibiliser les maîtres d'oeuvre aux incidences de leurs choix architecturaux sur les différents aspects du confort acoustique. Un autre aspect est d'exprimer avec **précision** et **concision** les objectifs **quantitatifs** (tels ceux figurant dans les fiches d'espace des programmes) en regard des desiderata **qualitatifs** de la maîtrise d'ouvrage ou de l'utilisateur final.

Combien coûte un acousticien ?

Une question récurrente est « quelle est la mission de l'acousticien et pour quel prix ? ». Tout dépend bien sûr de son **étendue**, de sa **complexité**, de la **taille** du projet, des **responsabilités** associées à la mission. Mais deux choses sont sûres :

- L'intervention a un coût minime par rapport au coût total du projet : **quelques pro milles** du coût total du projet avec des répercussions positives pendant de **nombreuses années**.
- L'intervention sera d'autant plus **harmonieuse** et **efficace** qu'elle se fait **précisément** et **tôt** dans le projet. Idéalement au stade du programme.

Le mieux, c'est d'en discuter!

Forts de ce constat, Ecophon organise un atelier de rencontre **programmistes / acousticiens**.

Cet atelier est à la fois une occasion de découvrir la nouvelle norme sur l'acoustique des bureaux mais aussi que programmistes et acousticiens **apprennent à mieux se connaître**.

Une bonne façon d'y parvenir est de travailler ensemble sur des questions :

- De quelle manière travaille le programmiste ?
- De quelle manière travaille l'acousticien ?
- Que peuvent apporter les compétences d'un acousticien au travail de programmation ? Quand ? De quelle manière ?
- Quelles sont les attentes des programmistes vis-à-vis des acousticiens ?
- De quelle manière l'acousticien peut-il mieux assister et conseiller le programmiste ?
- etc

Déroulement de l'atelier

14.00	Introduction
14.15	Présentation des participants
14.30	La norme NF S31-080, « une norme pour mieux s'entendre ». Principes de dialogue maîtrise d'ouvrage – maîtrise d'oeuvre
14.50	Travail en groupes (réunissant programmistes et acousticiens). <i>(NB : pour concrétiser les discussions, n'hésitez pas à vous munir d'éléments de projets spécifiques sur lesquels vous travaillez)</i>
16.00	Mise en commun des résultats
16.30	Acoustique de bureaux réussie : témoignage d'utilisateur
17.00	Conclusion
17.30	Petit buffet apéritif salé et sucré

Où : SIEGE DE SAINT-GOBAIN – Les Miroirs – [18 avenue d'Alsace La Défense / 92 400 Courbevoie](#)

Quand : **Mercredi 18 Juillet 2007**, à 14.00.

L'inscription à l'atelier est **gratuite**.

NB : Inscription facilitée par retour d'e-mail incluant vos coordonnées